



MAIRIE
DE COMPEYRE
12520

☎ : 05.65.59.87.92.

Mail : secretariat.mairie@compeyre.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

(Art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia PITOT, Maire.

NOMBRE DES MEMBRES		
PRÉSENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
14	15	15

Présents : Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, Mme DELPUECH Anne, CAUSSE Magalie, TROIN Coralie, HEEP Romane, ROCHETTE Marilyne. MM. MONTROZIER Alain, FORTES Léon, ABRIOL Eric, CAPONY David, LYONNET Jean-Pierre, BLANCHOT Jean, PINEIRO Thierry

Absents excusés : Mme MONTROZIER Elsa (arrivée tardive après le vote)

Pouvoir : Mme MONTROZIER Elsa donné à M. LYONNET

Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme HEEP Romane

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Romane HEEP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 7 avril 2026 a été signé par Mme le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Désignations des personnes à la CCID
- Désignation d'un délégué à la protection des données
- Présentation de la désignation des Membres de la Commission de contrôle des listes électorales
- Présentation de la désignation des Élus aux Commissions Communautaires
- Élections Sénatoriales : convocation le 5 juin 2026
- Questions diverses
 - Avenir du Terminus

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026 COMMUNE DE COMPEYRE

DÉLIBÉRATIONS

DESIGNATIONS DES PERSONNES A LA CCID

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (14 voix pour – 1 abstention de M. Jean-Pierre LYONNET), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions :

CIVILITE	NOM	PRENOM
Mme	MIGAYROU	Jeannette
M.	PRIVAT	Laurent
M.	ALBIGES	Jean-Claude
Mme	FROMOND	Nadine
Mme	SALGUES	Francine
Mme	MONTROZIER	Elsa
Mme	DELPUECH	Anne
M.	LAUZUN	Jean-Michel
Mme	SAUSSOL	Evelyne
M.	FORTES	Léon
M.	FABRE	Yves
M.	DAUNIS	Olivier

CIVILITE	NOM	PRENOM
M.	ESTORC	Gérard
Mme	JAFFUEL	Marie
M.	ARLABOSSE	Jean-Marie
M.	SOURISSE	Emmanuel
Mme	TROIN	Coralie
M.	ABRIOL	Éric
M.	PINEIRO	Thierry
Mme	CAUSSE	Magalie
M.	RAMONDENC	Thierry
Mme	LOMBARD	Véronique
Mme	AIGOUY	Carine
Mme	JARRY	Fabienne

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Mme le maire expose que depuis du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, **Mme le maire** fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

En effet, le syndicat a mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à le mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de : **680 euros**

Voir le tableau des cotisations en fonction de la strate de population.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026 COMMUNE DE COMPEYRE

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vus les statuts du SMICA,

Considérant que **la commune de COMPEYRE** doit faire appel à des ressources spécialisées afin de garantir l'impartialité obligatoire nécessaire à la réalisation de cette mission de délégué à la protection des données, Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour **la commune de COMPEYRE**,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **la commune de COMPEYRE** :

- accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- s'engage à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- autorise **Mme le maire** à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

PRÉSENTATIONS

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Missions de la commission de contrôle

- s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Composition de la commission de contrôle

La composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

La composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du CM.

La durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3.

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges		
Mme	PITOT MIGAYROU	Patricia
Mme	SAUSSOL	Evelyne
Mme	CAUSSE	Magalie
2 conseillers municipaux appartenant à la 2 ^{ème} liste représentées		
M	LYONNET	Jean-Pierre
Mme	MONTROZIER	Elsa

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026 COMMUNE DE COMPEYRE

DESIGNATION DES ÉLUS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

	Tourisme	Aménagement, Planification et travaux communautaires	Habitat, logement et Gens du voyage	Administration Générale	Developpement économique et Attractivité
titulaire	Alain MONTROZIER	Evelyne SAUSSOL	Evelyne SAUSSOL	Eric ABRIOL	Evelyne SAUSSOL
suppléant	Magalie CAUSSE	Coralie TROIN	Romane HEEP	Patricia PITOT	Thierry PINEIRO
	Mobilités et Aménagements des infrastructures	Environnement	Agriculture	Culture et Patrimoine	Sports et activités de pleine nature
titulaire	Coralie TROIN	Jean BLANCHOT	Léon FORTES	Magalie CAUSSE	David CAPONY
suppléant	Anne DELPUECH	Anne DELPUECH	Marilyne ROCHETTE	Jean BLANCHOT	Marilyne ROCHETTE

20h13 Arrivée de Mme Elsa MONTROZIER

ELECTIONS SENATORIALES

- Élections Sénatoriales : Ce point a été rajouté à l'ordre du jour en dernière minute puisque l'arrêté préfectoral a été publié le 11 mai 2026
- Réunion impérative pour la désignation des délégués et suppléants le **vendredi 5 juin 2026.**
 - Elections des sénateurs le **dimanche 27 septembre 2026.**
 - **Nombre de délégués :** 3 délégués et 3 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus séparément par les conseillers municipaux. Le Conseil municipal doit donc procéder à 2 votes distincts.
 - **Mode de scrutin :** majoritaire, uninominal ou plurinominal à deux tours. Pas de parité obligatoire. Les candidats peuvent se présenter soit isolément soit sur une candidature groupée qui peut ne pas être complète. Adjonctions ou suppressions autorisées.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026 COMMUNE DE COMPEYRE

QUESTIONS DIVERSES

SNACK : Une visite du local a eu lieu à 19h ce jour en présence des élus disponibles.

Au vu de l'état du bâtiment, il n'y aura pas d'ouverture au public cette année.

Quels sont les projets envisageables pour ce bâtiment ?

Diverses problématiques sont soulevées :

- souhait de voir ce lieu accessible disponible aux Compeyrois
- la somme de travaux (étanchéité, chauffage, plomberie, issue de secours, mise aux normes d'accueil du public...)
- la rentabilité d'un tel investissement (rappel des exigences de la DGFIP en matière de génération de revenus par investissement subventionnable)

Divers lieux sont suggérés pour créer une salle communale :

- Eglise de Pailhas : toujours consacrée
- Salle voutée : déjà proposée sans suite et louée actuellement.
- Hangar de la rouquette : Bâtiment agricole et privé situé en zone A du PLUi = impossibilité de changement de destination et situé en zone rouge des Plans de Prévention des Risques.
- Halle du Périé : Zone rouge des Plans de Prévention des Risques
- Presbytère : disponible. Difficile d'accès et travaux de chauffage à envisager.

MISE A JOUR DU SITE INTERNET : La section Élus du site internet doit être revue. Proposition d'y mettre les photos des élus.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL : M. Jean-Pierre LYONNET demande que les PV soient transmis avant le Conseil Municipal suivant pour relecture. Mme Elsa MONTROZIER demande que la rédaction des PV soit réalisée à tour de rôle et que les commentaires y soient intégrés.

COMMISSIONS : Mme Elsa MONTROZIER demande comment allaient fonctionner les commissions. Mme le Maire explique qu'un groupe whatsapp a été créé pour la commission Chemins et Voiries pour que les membres puissent signaler tous problèmes sur les portions bitumées. Aucun signalement à ce jour.

PROJET D'ANIMATION ESTIVALE : M. David CAPONY présente un projet porté conjointement par l'association « Les Bons Becs » et le comité des Fêtes, intitulé « Apéro Pétanque à Compeyre ».

Il s'agit de rencontres intergénérationnelles organisées sur l'Esplanade les jeudis du 2 juillet au 28 août. L'organisation est à la charge des associations, aucune vente n'est prévue.

Il est fait part de demande de matériel : 3 poutres, 3m3 de gravette (environ), éclairage additionnel (si nécessaire), 2 tables et 8 bancs.

NETTOYAGE DES BORDURES DE ROUTE A L'EPAREUSE : M. Jean-Pierre LYONNET fait remarquer l'épareuse n'a pas été passé sur les chemins communaux. M. Alain MONTROZIER signale que les agents ont eu une formation au maniement de l'épareuse. Cependant, des heures de pratique sont encore nécessaires avant maniement sur la voie publique.

TOILETTES PUBLIQUES : Les toilettes situées à côté de la Mairie nécessitent des travaux de remise aux normes, notamment en plomberie.

NOTA BENE : Il a été rappelé par Mme le Maire que les questions diverses doivent être inscrites à l'ordre du jour 48h avant le Conseil Municipal.

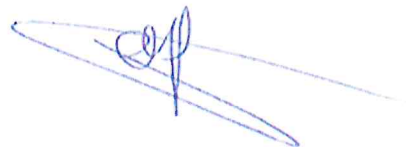
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026
COMMUNE DE COMPEYRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

La Présidente de séance,
Patricia PITOT

The image shows a circular official seal of the Municipality of Compeyre. The seal contains the text "MAIRIE DE COMPEYRE" at the top and "FRANCE" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a bird, possibly a heron or egret, standing in water. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Patricia Pitot".

Le Secrétaire de séance,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is the signature of the Secretary of the session. The signature is stylized and appears to be "C. Pitot".

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026
COMMUNE DE COMPEYRE**

DÉLIBÉRATIONS 20260518 n°1-2

NOM	PRENOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
PITOT	PATRICIA		
MONTROZIER	ALAIN		
SAUSSOL	EVELYNE		
BLANCHOT	JEAN		
CAUSSE	MAGALIE		
FORTES	LÉON		
TROIN	CORALIE		
PINEIRO	THIERRY		
DELPUECH	ANNE		
ABRIOL	ÉRIC		
HEEP	ROMANE		
CAPONY	DAVID		
ROCHETTE	MARILYNE		
MONTROZIER	ELSA		Arrivée tardive Pouvoir donné à M. Jean-Pierre LYONNET
LYONNET	JEAN-PIERRE		

